

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le **LUNDI 26 NOVEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY - - Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE — Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Meggie GENDROT

Secrétaire : Thérèse LETOURNEAU DORGERE

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

**QUESTION 1
Délib 2018-10-75**

**PRESENTATION DU RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Monsieur le Maire présente le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017.

-10 137 tonnes de déchets collectés en 2017 sur les 14 communes du canton de Loiron dont 1/3 sont des végétaux apportés en déchetterie

- 62 points tri,

-56 000 passages sur les deux déchetteries,

- 6 000 bacs à roulettes pour les ordures ménagère.

Le coût moyen du service déchets ménagers et assimilés est de 60 €/an pour 600 kg/an/habitant

Projets en cours:

-la réorganisation de la déchetterie de Port-Brillet.

-poursuite et encouragement à l'incitation au tri des déchets

Le Conseil Municipal en prend acte. Le document complet est tenu à la disposition du public

**QUESTION 2
Délib 2018-10-76**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF ET COLLECTIF**

1- Eau Potable et Assainissement non collectif :

Les rapports 2017 sur le prix et la qualité de l'EAU POTABLE et de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Centre Ouest Mayennais sont présentés à l'assemblée par Gilbert FAUCHARD, vice président.

L'exploitation de l'EAU et de l'ANC est assurée par la SAUR pour notre commune.

Le prix théorique du m3 d'eau d'un usager consommant 120 m3 est de 2.93 €

Les travaux de pose d'une canalisation route de Juvigné (RD 208) sont presque terminés. Ils vont permettre l'apport d'eau de Juvigné qui diluée avec celle du Bourgneuf permettra une fourniture d'eau moins calcaire.

Quant à l'assainissement autonome, les échéances de contrôles, les prix de contrôle de conformité, et d'examen des dossiers et travaux de conceptions sont également communiqués.

2 – Assainissement collectif

Le rapport 2017 de l'assainissement collectif est présenté par François BERROU, responsable de la commission Agriculture et Environnement.

Le prix théorique de la redevance d'un usager consommant 120 m3 d'eau est identique depuis 3 ans à savoir 2 €/m3.

La compétence de ce service devrait être transférée auprès du SIAEP Centre Ouest Mayennais à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports qui sont mis à la disposition du public.

QUESTION 3 Délib 2018-10-77	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT DE BASSIN DU VIOIN
--	--

Monsieur le Maire présente les actions et travaux réalisés par le SBV en 2017 (entretien ripisylve, embâcles arrachage de plantes invasives, renaturation de lits et de berges, aménagement écologique et paysager de la zone humide de AHUILLÉ etc...).

La participation budgétaire de la commune s'élève à 8 656 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, regroupement des syndicats bassins versants de la Jouanne, Laval Agglomération, Vicoin, Ouette sous le nom de JAVO. La contribution sera alors recouvrée par la voie de l'imposition directe.

QUESTION 4 Délib 2018-10-78	TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019
--	--

Monsieur le Maire rappelle l'application, sur notre commune, de la taxe d'aménagement au taux de 1% sur les constructions, agrandissements et installations, aménagements de toute nature.

Il précise qu'avec la fusion au 1^{er} janvier 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Loiron avec Laval Agglomération, la taxe d'aménagement des constructions sur les zones d'activités économiques communautaires devra être reversée à Laval Agglomération au taux de 1% sur les zones antérieures au 1^{er} janvier 2019 et au taux de 2 % sur les nouvelles zones aménagées après cette date.

Aussi, après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer le taux de taxe d'aménagement à **2 %** pour l'ensemble des bâtiments de catégorie 3 et 6 prévu à l'article 1585 du CGI à savoir :

- 3° Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale, industrielle ou artisanale ; garage et aires de stationnement couvertes faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou artisanale ; locaux à usage industriel ou artisanal et bureaux y attenants ; locaux des villages de vacances et des campings ; locaux des sites de foires ou de salons professionnels ; palais de congrès
- 6° parties des bâtiments hôteliers destinés à l'hébergement des clients.

Le taux de 1% étant maintenu pour les autres bâtiments non énumérés ci-dessus.

QUESTION 5 Délib 2018-10-79	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DU POLE ENFANCE
--	--

Le Conseil Municipal valide les avenants ci-dessous proposés

Lot 3 - Maçonnerie		
Entreprise PREVOSTO	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Encastrement coffret ENEDIS		482,00
Avenant 2		
Démolition des ébrasements autour des fenêtres		736,00
TOTAL HT	-	1 218,00
TOTAL TTC		1 461,60
portant le marché de 186 496,61 € TTC à 187 958,21 €		

Lot 5 - Charpente bois - Bardage		
Entreprise LUTELLIER	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Isolation des murs - sous face en douglas-couvertine sur murs		5 988,04
moins value changement finition plafond préau	335,00	
TOTAL HT		5 653,04
TOTAL TTC		6 783,65
portant le marché de 42 246,96 € TTC à 49 030,61 €		
lot 9 - Métallerie - Serrurerie		
Entreprise BARON	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Plue value pour thermolaquage sur métallerie main courante escalier - gardes corps		1 301,00
TOTAL HT		1 301,00
TOTAL TTC		1 561,20
portant le marché de 17 607,36 € TTC à 19 168,56 €		
lot 13 - Electricité - Courants Forts -Courants Faibles		
Entreprise BAHIER-PECEM	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 1		
Création prise de terre, fourniture et pose luminaire interrupteur, prise de courant, VMC et divers		2 295,20
projecteur supplémentaire, écran de projection		2 627,95
Retrait fourniture et pose projecteur led	100,00	
TOTAL HT		4 823,15
TOTAL TTC		5 787,78
portant le marché de 61 383,60 € TTC à 67 171,38 €		
lot 14 - Carrelage - Faïence		
Entreprise JANVIER	Travaux en moins	Travaux en plus
Chape autonivelante au lieu du ragréage fibré	1 305,00	2 070,00
TOTAL HT		765,00
TOTAL TTC		918,00
portant le marché de 16 800,00 € TTC à 17 718,00 €		

Ainsi que des travaux sur l'ex atelier technique

Bardage ex atelier technique - Entr LUTELLIER	11 436,82 € TTC
Double porte ex atelier technique - Entr J FOUGERES	3 027,60 € TTC

QUESTION 6 Délib 2018-10-80 Délib 2018-10-81	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
---	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe responsable de la commission Enfance Jeunesse présente les dossiers suivants :

Bilan Echange Franco Finlandais : Elaboration du Youthpass, document qui mesure le degré de satisfaction des participants français

-développement en langue et motivation dans l'apprentissage

-intérêts et enrichissement à la découverte d'une autre culture

-apprentissage de la vie collective, développement de la confiance personnelle...

Projet SKI : Projet intercommunal de séjour SKI des jeunes dans les Pyrénées en février 2019 entre les structures : Communes de Loiron Ruillé, Le Bourgneuf-la-Forêt et l'association Ça Coule de Source de Port-Brillet.

Coût pour la commune : 544 €/jeune sans les charges de personnel avec une demande de participation auprès des familles de 380 € (imposables) – 370 € (non imposables) et 450 € pour les extérieurs.

Avis favorable du Conseil et autorisation de signature de la convention de partenariat est donnée au Maire

Projet Cirque : Organisé par l'association ça coule de source du 8 au 12 avril – 5 jours d'activités

Faire découvrir le monde du cirque et ses activités – Lieu : Port-Brillet

Coût pour la commune 119 €/jeune sans les charges de personnel avec une participation sollicitée par jeune de 50 € (imposable) – 48 € (non imposable) – 60 € (hors commune) et 6 € pour le spectacle

Avis favorable du Conseil Municipal et autorisation signature convention avec Ca Coule de Source.

Projet Bourgneuf-la-Folie Printemps 2020 : Thème « La musique réchauffe les chœurs »

Activités autour de la musique, chants avec la création d'une chorale intergénérationnelle de septembre 2019 à avril 2020.

Budget 17 200 € - Aide sollicitée auprès de la CAF : 8 500 € - Coût net commune estimé à 6 393 €

Conseil d'Ecole, Ecole Publique : Le plan particulier de mise en sécurité amène à quelques travaux notamment au niveau de la conformité des alarmes,

Des aménagements au niveau des cours (bac à sable pour l'une et organisation de l'espace pour l'autre), pose d'un panneau d'affichage seront à étudiés

Une subvention classe de découverte en mars 2019 pour les CE est accordée à l'unanimité à hauteur de 88 €/élève soit 1/3 du plafond fixé à 264 €

Caisse à savon : Reprise de l'atelier par Yann animateur avec les jeunes qui pourraient être intéressés dans un local qui reste à définir et plus adapté que le sous-sol de la classe de CM2

Restaurant scolaire : la convention de récupération des déchets alimentaires avec le GAEC Chavrot est interrompue suite à la classification label bio. Une réflexion est menée avec l'animateur de la CCPL pour trouver une solution de recyclage

20% de produits bio dans la confection des repas à compter de 2022. Christophe RENOULT cuisinier a suivi plusieurs formations avec le CIVAM BIO. Un compte rendu est proposé aux conseillers municipaux autour d'un buffet le samedi 2 février 2019. L'objectif étant la mise en place d'une charte pour valoriser ce projet de restauration réaliste, réalisable et partagé par tous les acteurs.

QUESTION 7 Délib 2018-10 – 82	CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE 2019 Et CONVENTION GROUPEMENT DE TRAVAUX
--	---

Le Conseil Municipal unanime après avoir pris connaissance de la proposition d'honoraires des deux cabinets consultés pour une mission de maîtrise d'œuvre de la voirie 2019 sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, Launay-Villiers et Olivet,

CONFIRME le choix du cabinet INGERIF pour la rémunération suivante :

-Taux d'honoraires de **5.84 %** pour un programme global portant sur les 4 communes entre **100 000 et 150 000 € TTC**

-Taux d'honoraires de **5 %** pour la tranche supérieure à **150 000 € TTC** proportionnel à la part de chaque commune.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec INGERIF

Sur proposition de Gilbert FAUCHARD, responsable Voirie, le Conseil Municipal,

1 – EST FAVORABLE à la constitution d'un groupement de commande coordonné par la commune du LE BOURGNEUF-LA-FORET, en vue de la passation d'un marché public de travaux de voirie ,

2 – DESIGNE Michel FORTUNÉ et Gilbert FAUCHARD titulaires et Roland PAQUET, suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres,

3 – AUTORISE le Maire à signer la convention relative au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises

QUESTION 8 Délib 2018-10- 83 Délib 2018-10-84	PROJET INONDABILITE VC DES BROSSES Et PROJET DE CONTOURNEMENT DU PLAN D'EAU DE MORFELON
--	--

Projet Inondabilité VC des Broses

Monsieur le Maire rappelle la présentation et la décision lors du conseil municipal du 15 octobre dernier de réaliser les travaux d'aménagement et réduction de l'aléa inondation de la voie communale des Broses.

Il est rappelé que la voie des Broses est étroite présentant des difficultés de croisement et notamment lors de stationnements de véhicules sur une des « gares » de croisement.

Les négociations avec deux des riverains ont été arrêtées comme suit :

- Confirmation par les époux JOLIVIER d'un espace privé de deux places de stationnement au sein de leur propriété,

- Achat du terrain nécessaire auprès des époux FOUILLEUL pour permettre de déporter le ruisseau à l'intérieur du champ dans la partie aval du site. Ce décalage permettra de créer 3 à 4 places de stationnements. Un passage sera conservé afin d'assurer l'accès au champ via une passerelle toutes charges. Le prix de vente reste fixé à 2 € le m² net vendeur, frais de géomètre et notaire à la charge de la commune,

Il est proposé que :

- La « gare » de croisement actuelle soit interdite au stationnement,

- La circulation sur la voie des broses soit limitée aux véhicules à 7 tonnes maximum sauf pour accès aux riverains.

L'étude réalisée par le Cabinet HYDRO CONCEPT et prenant en considération les négociations s'élève à 39 500 € HT. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat de Bassin du Vicoin avec une prise en charge par la commune de la voirie et de quelques aménagements paysagers pour un montant estimé à 18 980 € HT.

Aussi, après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix, VALIDE

-par 17 OUI, le projet tel que présenté avec les négociations convenues,

-Par 15 OUI et 2 ABSTENTIONS l'instauration de la circulation aux véhicules 7 tonnes maximum

DONNE POUVOIR au Maire à l'acquisition du terrain nécessaire, à la signature de l'acte notarié correspondant et aux démarches relatives à l'aboutissement des travaux.

Contournement plan d'eau de Morfelon

Monsieur le Maire rappelle l'aboutissement des négociations d'acquisitions foncières avec les époux FOUILLEUL à la réalisation du projet de restauration écologique du ruisseau du Coudray avec le contournement du plan d'eau de Morfelon pour permettre son classement en «eaux closes» et de l'approbation par le conseil municipal du 15 octobre dernier à la réalisation de ce projet.

Le prix d'achat a été arrêté à 2 € net vendeur pour une superficie à définir à la phase de validation du projet.

Il reprecise :

- que l'étude réalisée par le cabinet Sarl Rive date de 2012 et qu'il est nécessaire de la reprendre afin de l'actualiser. Pour se faire, une consultation a été lancée auprès de deux cabinets d'étude.

-l'inscription de ce projet dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2015 – 2019

-la maîtrise d'ouvrage assurée par le Syndicat du Bassin de Vicoin et du financement par la commune des travaux relatifs à la création du bras de contournement du plan d'eau.

Il informe l'assemblée, après échange avec le Syndicat de Bassin du Vicoin, que le coût de l'étude de l'ordre de 6 500 € HT serait pris à charge à 50 % par le SBV et 50 % par la commune.

Aussi après débat et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable au financement de l'étude du projet de restauration écologique du Coudray et du contournement du plan d'eau de Morfelon à hauteur de 50 % d'une somme maximale de 6 500 € HT

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire quant au choix du cabinet d'étude en concertation avec le Président du Syndicat de Bassin du Vicoin.

QUESTION 9 Délib 2018-10- 85	RECENSEMENT DE LA POPULATION REMUNERATION DU COORDONATEUR ET AGENTS RECENSEURS
---	---

Après que Monsieur le Maire ait rappelé le recensement de la population en 2019 sur notre commune sur sa proposition, le Conseil Municipal unanime :

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement et à la nomination de **3 agents recenseurs et d'un coordonnateur.**

FIXE la rémunération comme suivant :

Rémunération brute

Bulletin individuel **1.51 €**

Feuille de logement..... **0.70 €**

Dossier d'adresses collective **0.70 €**

Bordereau de District et la séance de formation **37.35 € (x 2)**

Ainsi qu'une indemnité forfaitaire **de 135 €/agent recenseur** pour frais de déplacement et de téléphone.

Le coordonnateur percevra une indemnité fixe de **300 €** .

QUESTION 10 Délib 2018-10- 86 Délib 2018-10-87	DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 2
---	---

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide les ouvertures de crédits suivantes :

Budget Principal :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opération 182 – article 2313 – Travaux.....	35 000.00	
Opération 182 – article 1322 – Région Leader.....		35 000.00
Opération 188 – article 2188 Matériel Equipement	2 500.00	
020- Dépenses imprévues.....		- 2 500.00

Budget lotissement de la Beulotière : crédits pour écritures de stocks de fin d'exercice

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
042-7133 – Variation des en cours de production de biens.....		+ 45 000.00
023 – Virement à la section d'investissement	+ 45 000.00	
Section d'investissement		
021 – Virement de la section de fonctionnement		+45 000.00
040 – 3355 – Travaux.....	+45 000.00	

QUESTION 11 Délib 2018-10- 88	DEMANDE AIDE FINANCIERE – RAID 4L TROPHY 2019
--	--

Monsieur le Maire présente le dossier remis par l'association « La 4L BOURGNEUVIENNE » représentée par Mesdames Léa LEROUGE et Manon ROBIN, du raid humanitaire qui se déroulera du 21 février au 3 mars 2019 à travers une grande partie de la France, de l'Espagne et du Sahara. L'objectif principal de ce voyage est d'atteindre Marrakech pour remettre des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

Diverses actions sont mises en œuvre pour le financement de cette opération et il est sollicité une demande d'aide auprès de la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 200 € qui sera mandatée à l'association « La 4L BOURGNEUVIENNE »

PRECISE que cette aide est attribuée moyennant un engagement à apposer le logo de la commune sur le véhicule.

QUESTION 12	DESIGNATION REPRESENTANTS MISE EN PLACE DU PLAN BOCAGER INTERCOMMUNAL
--------------------	--

Monsieur le Maire précise que la CCPL a décidé de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'un plan bocager sur l'ensemble des communes du Pays de Loiron.

Sur sa proposition

Messieurs Jérôme BENEZET, Joël HOCDE, François BERROU et Gilbert FAUCHARD sont désignés pour participer à l'élaboration de ce document.

QUESTIONS DIVERSES

Résiliation bail locaux de la Trésorerie au 31 janvier – A compter du 1^{er} janvier l'organisation sera la suivante :

-La Trésorerie pour la partie secteur public local regroupée avec la Trésorerie du Pays de Laval 24 Allée de Cambrai

-Le recouvrement de l'impôt (IR – TH – TF) sera transféré au SIP de Laval

Occupation local professionnel Place de l'EGLISE

Nouveau locataire au 1^{er} janvier dans l'ex local professionnel INGERIF : Monsieur LAFARGE, vendeur, réparateur et interventions en informatique.

Accueil ferme en Scène : Festival de théâtre itinérant en milieu rural

La compagnie Patrick COSNET (49) organise un festival itinérant en milieu rural en parcourant les fermes de France sur une remorque agricole aménagée en scène de théâtre.

En 2019, la compagnie recherche des lieux d'accueil pour se produire en Mayenne et départements limitrophes.

François BERROU, Thérèse LETOURNEAU DORGERE, Cécile CHEVREUIL et Gilbert FAUCHARD vont mener une réflexion sur l'éventualité d'une représentation sur notre commune.

PLUi : Prochaine étape arrêt du projet le 12 décembre prochain

Comice Agricole : Invitation à l'assemblée générale le mardi 12 décembre à la salle des fêtes de Saint-Cyr-le-Gravelais.

Cérémonie des Vœux 2019 : Vendredi 11 janvier

Lettre du Collectif Maison du Bourgneuf

Monsieur COMMERE met à disposition depuis plusieurs mois auprès de jeunes migrants un logement situé Place de l'Acacia. A compter du 1^{er} janvier prochain, il ne peut plus continuer à en assurer la gratuité et il demanderait un loyer de 400 €/mois.

Le collectif qui s'est créé souhaite prolonger l'accueil des jeunes et sollicite une aide financière auprès de la commune, du CCAS. Actuellement des dons, des recettes d'actions permettent le maintien des occupants sans ressources.

Le Conseil est invité à réfléchir sur cette demande pour en échanger au prochain conseil municipal.

Conseil et commission plénière le 17 décembre prochain

Séance levée à 0 heure 20 mn